

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-077

L'an deux mille vingt six
Le vingt-quatre août
A vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 19 août 2026** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Mickaël MAISTRE, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Mickaël MAISTRE, Maire.**

Présents : M. Mickaël MAISTRE, Mme Hélène PLOUVIER, M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Mme Sandrine VASSEUR, M. Jérémy BESNEAU, Mme Isabelle CHARRÉ, M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD, Mme Carole ARVIS COMBIER, Mme Laëtitia BRUNET, Mme Mélanie GROS, Mme Aurélie CHATAIN, M. Guillaume LE CAR, M. Benoît PERILLAT-BOITEUX, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Odile VIX, M. Alexis VIDONNE, Mme Karen TAPPAZ, M. Christian SERVAGE.

Absents excusés : M. Thierry DEBORNES (Pouvoir à Mme Isabelle CHARRÉ), M. Jérôme LAMBERSEND (Pouvoir à Mme Carole ARVIS COMBIER), Mme Anabelle GOISQUE (Pouvoir à Mme Sandrine VASSEUR), M. Constan POCHAT-COTTILLOUX (Pouvoir à Mme Hélène PLOUVIER), M. Francis MARCHAL (Pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

A été nommée secrétaire : Mme Hélène PLOUVIER.

Objet de la délibération : Organisation des services municipaux entre le siège de la mairie et le site administratif d'Entremont

M. le Maire expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives à l'organisation des services communaux ;

Vu l'arrêté préfectoral portant création de la commune nouvelle de Glières-Val-de-Borne au 1er janvier 2019 ;

Considérant que le siège de la mairie est fixé à Petit-Bornand ;

Considérant que, depuis la création de la commune nouvelle, un accueil administratif de proximité est maintenu sur le site d'Entremont afin d'assurer la continuité du service public auprès de l'ensemble de la population ;

Considérant que ce site accueille notamment l'espace France Services, l'Agence Postale Communale ainsi que plusieurs services administratifs municipaux ;

Considérant qu'il convient de formaliser cette organisation afin d'assurer une meilleure lisibilité du fonctionnement des services communaux ;

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DE CONFIRMER** l'organisation des services municipaux sur deux sites :
 - le siège de la mairie situé à Petit-Bornand ;
 - le site administratif d'Entremont.
- **DE CONFIER** au site administratif d'Entremont les missions suivantes :
 - Accueil et information des administrés ;
 - Accompagnement des usagers dans le cadre de France Services ;

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-077

- Agence Postale Communale ;
- Élections ;
- Recensement des jeunes ;
- Gestion des cimetières ;
- Inscriptions scolaires de l'école Tom Morel d'Entremont ;
- Toute autre mission administrative confiée par le Maire dans le cadre de l'organisation des services municipaux.

Cette liste n'est pas limitative et pourra évoluer en fonction des nécessités du service public.

- **DE CHARGER** M. le Maire de l'organisation des services entre les différents sites communaux, dans le respect des compétences qui lui sont attribuées par le Code général des collectivités territoriales.

Délibération votée à l'unanimité.

Le Maire,
Mickaël MAISTRE



La secrétaire de séance,
Mme Hélène PLOUVIER.

A blue ink signature, likely belonging to Mme Hélène PLOUVIER, is written on the page.